



Série spéciale sur les questions statistiques en réponse à la COVID-19

Ce document fait partie d'une série de notes produites par le département des statistiques pour aider les pays membres à faire face à l'urgence de la COVID. La présente note, rédigée par le FMI, a été élaborée de concert avec des experts en statistiques des prix du Groupe de travail intersecrétariat sur les statistiques des prix (Eurostat, Bureau international du travail, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Commission économique pour l'Europe des Nations Unies et la Banque mondiale). Les opinions exprimées dans cette note sont celles des services du FMI et ne représentent pas nécessairement les vues du FMI, de son conseil d'administration ou de sa direction.

Indice des prix à la consommation

La pandémie de COVID-19 (coronavirus) et les mesures prises pour limiter sa propagation nuisent à l'établissement et à la diffusion régulières des indices des prix à la consommation (IPC). La collecte des prix s'est plus particulièrement complexifiée. Parmi les problèmes et difficultés, mentionnons le nombre croissant de produits manquants dans les points de vente échantillonnés, la fermeture temporaire de certains points de vente au détail et les restrictions sur les déplacements. De plus en plus, les employés des organismes nationaux de statistique travaillent à distance et on demande aux collecteurs de données de rester à la maison.

I. COLLECTE DES DONNÉES

Les restrictions mises en œuvre pour freiner la propagation de la COVID-19 créent des difficultés uniques qui nuisent à la collecte des prix. Les programmes d'IPC doivent posséder le dynamisme et la souplesse nécessaires pour s'adapter à cette situation mouvante et assurer la diffusion sans interruption d'un indice fiable dans le respect des règles d'urgence et des recommandations des autorités et sans faire courir de risques au personnel.

Si le nombre de prix manquants augmente, il importe de rappeler que tous ces prix devraient être imputés au moyen de l'une des méthodes décrites dans le *Manuel de l'indice des prix à la consommation : Théorie et pratique*. **Comme le précise le Manuel, il est préférable d'éviter la reconduction des prix, c'est-à-dire la répétition du dernier prix observé, car on induit ainsi un biais dans l'indice.** Les techniques d'imputation décrites dans le *Manuel* permettent d'éviter ce travers. Les prix issus de l'imputation se corrigent automatiquement dès que l'information sur le prix recommence à être collectée, et l'indice revient au niveau approprié. L'imputation est importante, car elle permet à l'IPC de continuer de refléter fidèlement les variations des prix. L'IPC est essentiel à l'établissement de la politique économique, surtout en période d'incertitude.

Si un indice complet est manquant, il est recommandé d'utiliser l'agrégat du niveau supérieur immédiat comme base d'imputation. Par exemple, si aucun prix n'a été relevé pour les oranges, l'indice des agrumes peut servir de base à l'imputation. Si aucun prix n'a été relevé pour les agrumes, on peut utiliser l'indice des fruits. Si on n'a relevé aucun prix de fruit, on utilise l'indice des fruits et légumes et si aucun prix de fruit ou de légume n'a été relevé, on utilise l'indice des produits alimentaires. Si l'indice des produits alimentaires est aussi manquant, on

utilise l'indice des produits alimentaires et boissons non alcoolisées et si celui-ci est aussi manquant, on se sert de l'indice global comme base d'imputation.

De nombreux pays limitent le nombre de périodes consécutives au cours desquelles une variété peut être considérée comme manquant temporairement avant de demander à un collecteur de données de sélectionner une variété de remplacement. Par exemple, un certain nombre d'offices de statistique nationaux autorisent le calcul de l'indice même si l'information sur une variété est manquante pendant trois mois. Au troisième mois, une variété de remplacement est désignée et on commence à collecter de l'information sur les prix de cette nouvelle variété. Dans les circonstances actuelles, il pourrait être nécessaire d'appliquer ces règles avec un peu plus de souplesse.

Pour plus d'information sur les différentes méthodes d'imputation, voir le chapitre 6 du *Manuel sur l'indice des prix à la consommation : Théorie et pratique*, qui décrit en détail le traitement des prix manquant temporairement (<https://www.imf.org/en/Data/Statistics/cpi-manual>). Les prix manquants devraient systématiquement être imputés tous les mois. Dans le contexte actuel, certaines précautions doivent être prises afin de garantir une compilation correcte de l'indice dans l'éventualité où les prix manquants se multiplieraient.

Les prix manquants à cause de facteurs saisonniers devraient être traités de la manière habituelle et être imputés en suivant l'une des méthodes d'imputation décrites au chapitre 6 du *Manuel*. Les prix saisonniers doivent être imputés pour chaque mois où ils sont manquants.

Voici quelques suggestions pour régler les problèmes actuels de collecte des prix :

- **Collecte partielle de mars** – Dans de nombreux pays, les prix ont été collectés normalement pendant les deux, voire les trois premières semaines de mars. Les prix manquants devraient être imputés au moyen d'une des méthodes décrites précédemment.
- **Collecte des prix dans les points de vente de produits alimentaires ou d'autres produits essentiels demeurés ouverts** – Les points de vente de produits essentiels comme les produits alimentaires, les médicaments, les fournitures médicales et le pétrole restent ouverts. Plutôt que de se rendre sur place, les collecteurs de données peuvent collecter l'information sur les prix depuis leur domicile. Si le point de vente a un site Internet, les prix pourraient être collectés sur Internet. Les collecteurs de données peuvent en effet collecter et utiliser les prix affichés en ligne. L'information obtenue de cette manière devrait être comparée directement à celle collectée en personne le mois précédent. Si le point de vente n'a pas de site Internet ou si les variétés échantillonnées ne sont pas offertes en ligne, les prix peuvent être collectés par courriel ou par téléphone. À cause du travail supplémentaire qu'elle impose au répondant, cette méthode imparfaite peut néanmoins être utilisée temporairement. La méthode et le moment à privilégier pour relever les prix peuvent être préalablement convenus avec le répondant. Dans certains cas, les collecteurs de données obtiennent les prix en faisant leurs propres achats ou en demandant à des amis ou à des parents de relever pour eux les prix des variétés échantillonnées (après les avoir décrites avec précision) lorsqu'ils font leurs achats.
- **Points de vente temporairement fermés** – De nombreux points de vente au détail sont temporairement fermés. Pour les points de vente qui ont un site Internet, les prix peuvent continuer d'être collectés en ligne. Pour les autres, les prix devraient être considérés comme manquant temporairement et être imputés. Comme ils ne sont fermés que temporairement, ces points de vente ne devraient pas être remplacés. Des points de vente similaires sont aussi fermés durant cette période et rouvriront lorsqu'ils pourront le faire en sécurité.
- **Restaurants et cafés** – Dans bien des régions, les restaurants et cafés ont fermé leur salle à manger et offrent uniquement des plats à emporter ou livrés à domicile. Certains de ces établissements affichent leur menu en ligne et la collecte des prix est donc possible sur leur site Internet. Dans d'autres cas, les prix peuvent être collectés par téléphone ou par courriel. Encore une fois, malgré le caractère imparfait de ces

méthodes qui alourdissent la demande faite au répondant, les collecteurs de données ou les employés affectés au calcul de l'IPC peuvent les utiliser en s'entendant avec le répondant sur le moment approprié pour collecter l'information.

- **Transporteurs aériens et hôtels** – De nombreux transporteurs aériens et hôtels ont suspendu leurs activités, mais dans bien des cas, il demeure possible de collecter leurs prix. De nombreux pays s'appuient sur les agences de voyages pour collecter l'information sur les prix des billets d'avion, des forfaits vacances et des chambres d'hôtel. En effet, malgré la fermeture des agences de voyages, les prix peuvent être collectés en ligne en appliquant des critères déterminés : billet unique Londres-Malé (Maldives) acheté deux semaines en avance en classe économique pour un passager. Il est possible d'entrer ces détails sur le site Internet de la British Airways et d'obtenir un prix pour ce billet même s'il est fort probable que l'avion ne décollera jamais. Il demeure possible de relever un prix et de l'utiliser dans le calcul de l'IPC. Cette méthode ne prend pas en compte les frais d'échange des billets pour un vol à une date ultérieure que devrait, le cas échéant, payer le voyageur.
- Certains pays collectent des données sur les revenus par passager dans les différentes catégories de services offerts sur des liaisons aériennes préétablies. Cette méthode prend en compte l'ensemble des tarifs et des frais payés sur une même liaison. Dans la situation actuelle, elle tiendrait compte des tarifs payés pour les voyages effectués au début du mois de mars lorsque les liaisons desservies par les transporteurs aériens étaient encore nombreuses. Elle refléterait aussi les frais de report des vols à une date ultérieure. Le recours à cette méthode est cependant entièrement tributaire de la volonté des transporteurs aériens de fournir les données. Certains transporteurs ont complètement suspendu leurs services et il n'y a plus aucun prix affiché en ligne ni moyen de collecter les données nécessaires au calcul de leurs revenus par passager. Dans ces cas, les prix seraient traités comme manquant temporairement et imputés au moyen d'une des méthodes décrites dans le *Manuel*.
- Comme les tarifs aériens, les prix des chambres d'hôtel sont en règle générale collectés en ligne. Ils peuvent l'être au moyen des critères détaillés utilisés pour faire une réservation (catégorie de chambre, durée du séjour, achat au moins 14 jours à l'avance, etc.). Certains hôtels temporairement fermés ne donnent pas de prix. S'il est impossible d'obtenir le prix en ligne, celui-ci devrait être considéré comme manquant temporairement et être imputé.

En règle générale, les collecteurs de données peuvent travailler à domicile en utilisant l'Internet, le téléphone ou le courriel. Il est alors important d'établir en collaboration étroite avec les répondants la méthode et le moment que ceux-ci préfèrent pour communiquer les prix, surtout s'il est question d'une collecte téléphonique. Les organismes nationaux de statistiques devraient déployer plus d'effort pour sensibiliser les détaillants et fournisseurs de services à l'importance de continuer à diffuser un indice fiable.

La mise à disposition de métadonnées sur le nombre de prix manquants et imputés est considérée comme la meilleure pratique et elle est particulièrement importante dans les circonstances actuelles, car elle accroît la transparence et inspire confiance aux utilisateurs. Il serait également important de dénombrer les points de vente fermés et ouverts. Ces métadonnées devraient être mises à la disposition des utilisateurs qui en font la demande et être publiées sur le site Internet de l'organisme national de statistiques.

Les données diffusées devraient être accompagnées de notes indiquant les indices qui comportent de nombreuses imputations. Il faut aussi inclure des métadonnées sur le nombre total de prix collectés et de prix manquants et imputés. Il serait aussi utile que l'organisme national de statistiques indique le nombre de prix collectés et de prix imputés dans chaque groupe important et inclue des détails sur le nombre de points de vente accessibles pour l'établissement des prix et de points de vente temporairement fermés. Ces métadonnées devraient décrire les méthodes qui ont été mises en œuvre pour collecter tous les prix.

Les utilisateurs continueront d'avoir besoin de données aussi détaillées que possible. Tous les indices doivent continuer d'être publiés, même si les prix ont été imputés. Comme nous l'avons déjà mentionné, tous les indices imputés devraient être clairement signalés comme tels. À des fins de transparence, les utilisateurs devraient continuer d'avoir accès à toutes les données habituellement diffusées.

II. SUJETS DE RÉFLEXION — SE PRÉPARER AU TÉLÉTRAVAIL

Dans le contexte de l'intensification de la lutte contre la propagation de la COVID-19, un certain nombre d'organismes nationaux de statistiques ont adopté le télétravail. Le régime de travail adopté dépend de la situation particulière à chaque pays. Les organismes nationaux de statistiques devraient se doter de plans de télétravail afin d'assurer la diffusion continue de l'IPC. Les circonstances propres à chaque pays sur le plan des ressources humaines et budgétaires guideront les décisions en la matière.

Voici quelques sujets de réflexion :

- Ordinateurs portatifs : Les employés auront besoin d'un ordinateur portable pour travailler à domicile.
- Logiciels : Les logiciels nécessaires à la compilation des données de l'IPC doivent être installés sur ces ordinateurs.
- Sécurité des données : Des protocoles doivent être établis pour assurer la sécurité et la confidentialité des données de l'IPC (prix et ré pondants).
- Un nombre limité d'employés clés doivent continuer d'avoir accès aux bureaux pour traiter et diffuser l'indice.
- Certains pays compilent l'IPC au moyen d'Excel ou d'un autre tableur. Des protocoles devraient être établis pour s'assurer que plus d'un employé possède la version finale des fichiers afin de limiter les problèmes d'une éventuelle défaillance de l'équipement ou de maladie d'un employé qui serait le seul à avoir accès aux données.
- Publication des données : Élaborer des protocoles pour la validation et la diffusion à distance des données.
- Établissement de canaux de communication : Organiser un groupe WhatsApp pour que les employés affectés à l'IPC puissent communiquer entre eux.

Si un organisme national de statistiques ne possède pas de dispositif permettant à ses employés d'accéder à distance à ses systèmes informatiques, la compilation de l'IPC pourrait être entravée et dans ces cas, Excel ou un autre logiciel similaire peut servir de solution temporaire. Les employés peuvent créer des tableurs pour compiler à la maison l'IPC. À leur retour au bureau, ils pourront entrer les données dans le système informatique et suivre la procédure habituelle.

Si l'établissement de l'indice est impossible, il importe de continuer à collecter toute l'information accessible de la manière décrite précédemment. Ces prix pourront ensuite servir à la compilation de l'indice au retour des employés au bureau ou lorsqu'ils auront de nouveau accès aux systèmes informatiques. On garantira ainsi la continuité de l'indice et on réduira au strict minimum les perturbations au calendrier de diffusion de l'IPC.

Si vous souhaitez discuter de ces questions d'une manière plus approfondie, vous pouvez communiquer avec l'une ou l'autre des personnes suivantes :

Andrew Baer — abaer@imf.org

Brian Graf — bgraf@imf.org

Vanda Guerreiro — vguerreiro@imf.org

Niall O'Hanlon — nohanlon@imf.org